

Nigéria: pétrole, pauvreté et violence

"C'est comme le paradis et l'enfer. Ils ont tout et nous n'avons rien [...] Si nous manifestons, ils nous envoient l'armée. Ils passent des accords avec nous, puis ne tiennent pas compte de nous. Nous avons des diplômés qui ont faim, qui n'ont pas de travail. Et pendant ce temps-là, ils font venir des gens de Lagos pour travailler ici."

Eghare W. O. Ojhogar, chef de la communauté ugborodo, État du Delta

Le 4 février 2005, des soldats ont tiré sur des manifestants au terminal pétrolier de la compagnie Chevron d'Escravos sur la côte ouest du delta du Niger, tuant une personne et en blessant au moins 30 autres. Chevron Nigéria, filiale qui gère le terminal, affirme que les manifestants étaient armés, bien qu'aucune arme à feu ne semble avoir été saisie par les forces de sécurité ni ne soit visible sur des films vidéo de la manifestation.

Les manifestants étaient originaires d'Ugborodo, une communauté itsekiri installée à proximité du terminal pétrolier. Ils affirment qu'ils protestaient contre la société qui n'avait pas respecté ses engagements de fournir des emplois et de mettre en œuvre des projets de développement. La communauté est alimentée en électricité deux heures par jour grâce à un générateur installé aux frais des villageois. Chevron Nigéria fournit de l'eau trois heures d'affilée, deux fois par jour. Les nombreux jeunes au chômage se disent victimes de discrimination à l'embauche, ce que la compagnie dément.

Aucune enquête approfondie et indépendante n'a été diligentée par les autorités ni par Chevron Nigéria. La compagnie a affirmé qu'elle n'était absolument pas en mesure de contrôler les actes des forces de sécurité et elle n'a pas exprimé l'intention de prendre sans délai des mesures pour éviter le renouvellement de tels agissements.

Quinze jours plus tard, 17 personnes au moins auraient été tuées et deux femmes violées lors d'un raid de l'armée contre la communauté ijaw d'Odioma, État de Bayelsa. Cette attaque avait officiellement pour but d'arrêter les membres d'un groupe d'autodéfense soupçonnés du meurtre de 12 personnes, dont quatre conseillers municipaux, perpétré au début du mois. Ces hommes qui auraient été recrutés par un sous-traitant d'une filiale de Shell au Nigéria n'ont pas été interpellés, mais, en l'espace de quelques jours, environ 80 p. cent des habitations d'Odioma ont été détruites. Deux personnes – Balasanyun Omieh, une femme que l'on disait âgée de cent cinq ans, et Inikio Omieye, un enfant de deux ans – ont été brûlées vives. Trois autres villageois auraient été abattus. De nombreux habitants d'Odioma ont fui les violences.

Le gouverneur de l'État de Bayelsa a nommé une commission judiciaire chargée de mener une enquête et qui a remis son rapport en juin 2005 ; les conclusions des investigations n'ont toutefois pas été rendues publiques. Le gouvernement fédéral n'a ordonné aucune enquête pour déterminer le nombre et l'identité des victimes, ordonner des exhumations, étudier l'éventuelle responsabilité des forces de sécurité dans la mort, les blessures infligées aux habitants ou les destructions de maisons, ou pour traduire en justice les auteurs présumés de violations des droits humains.

La région pétrolifère du delta du Niger, au sud du Nigéria, connaît une escalade de la violence depuis deux décennies. Le pétrole représente plus de 98 p. cent des rentrées en devises du Nigéria. Toutefois, cette richesse n'est pratiquement pas redistribuée aux populations du delta du Niger ni aux Nigériens dans leur ensemble. De nombreux Nigériens ne bénéficient pas de leurs droits économiques et sociaux, notamment le droit à la santé et à un niveau de vie décent.

Des milliers de personnes ont été massacrées dans le cadre du conflit pour le contrôle des ressources pétrolières à la fin des années 1990, et de nouveau en 2003 et en 2004. Un nombre croissant de

défenseurs des droits humains dans le delta du Niger tiennent les compagnies pétrolières pour responsables des violations des droits fondamentaux perpétrées par les forces de sécurité nigérianes tant dans le cadre des opérations d'exploitation pétrolière que pour protéger les intérêts pétroliers.

CONTEXTE :

L'exécution de Ken Saro-Wiwa et de huit autres militants ogoni – Baribor Bera, Saturday Doobee, Nordu Eawo, Daniel Gbokoo, Barinem Kiobel, John Kpuinen, Paul Levura et Felix Nuate – le 10 novembre 1995 a suscité un tollé dans le monde entier. Leur mort a mis en lumière les souffrances de la communauté ogoni, l'un des nombreux groupes ethniques marginalisés vivant dans la région pétrolifère du delta du Niger.

Ken Saro-Wiwa réclamait qu'il soit mis un terme aux atteintes à l'environnement qui avaient transformé son pays en un « *terrain vague* » et qui mettaient en danger la santé et les moyens de subsistance de la population. Dix ans plus tard, les déversements accidentels de pétrole noircissent la terre et polluent les voies navigables. Des centaines de torchères brûlent nuit et jour, remplissant le ciel de suie et de fumée. Les communautés installées à proximité des puits de pétrole vivent toujours dans une extrême pauvreté : 70 p. cent des villageois disposent d'un revenu inférieur à 0,80 euro par jour.

Le gouvernement militaire qui avait ordonné l'exécution de Ken Saro-Wiwa et de ses huit compagnons a été remplacé en 1999 par un gouvernement civil. Pourtant, les forces de sécurité continuent de tuer des personnes et de raser des villages en toute impunité. Des défenseurs des droits humains et des journalistes, dont des membres d'équipes de télévision étrangères, qui enquêtaient sur des déversements accidentels de pétrole ou sur des violations des droits fondamentaux imputables aux forces de sécurité, ont été harcelés, arrêtés et parfois battus. Le gouvernement fédéral a rejeté les appels en faveur de l'ouverture d'enquêtes indépendantes et impartiales sur les agissements des forces de sécurité qui agissent sous son contrôle direct.

Dans toutes les régions du monde, les populations autochtones sont confrontées à un racisme virulent et à des lois et politiques discriminatoires. Privées d'une protection idoine de leur droit de vivre sur des terres essentielles à leur identité culturelle ainsi que de leur droit de les exploiter pour survivre, les communautés indigènes sont souvent réduites à une pauvreté extrême et sont en mauvaise santé. L'organisation œuvre, en collaboration avec des mouvements de défense des droits des populations autochtones du monde entier, en faveur de l'adoption de normes internationales relatives aux droits humains prenant en compte la spécificité des besoins et de la situation de ces populations. Amnesty International réclame notamment l'adoption immédiate de la Déclaration des droits des populations autochtones qui sera soumise cette année à l'Assemblée générale des Nations unies.

ACTIONS RECOMMANDÉES

Exigez que les responsables des violations des droits humains perpétrées dans le delta du Niger soient tenus de rendre compte de leurs actes. Dans vos lettres adressées au gouvernement fédéral nigérian :

- Réclamez l'ouverture d'enquêtes approfondies et indépendantes sur les allégations selon lesquelles des membres des forces de sécurité ont tué, blessé ou attaqué des civils ou endommagé leurs biens le 4 février 2005 au terminal pétrolier d' Escravos et le 19 février 2005 à Odioma ; demandez que les conclusions de ces investigations ainsi que de l'enquête ordonnée par les autorités de l'État de Bayelsa sur l'affaire d'Odioma soient rendues publiques, et que les responsables de violations des droits fondamentaux soient traduits en justice ;
- Priez les autorités de prendre sans délai des mesures pour faire respecter les droits des populations affectées tels qu'ils sont énoncés par les normes internationales relatives aux

droits humains, et notamment le droit des populations affectées par l'exploitation pétrolière d'accorder librement leur consentement à de telles opérations ou de le refuser.

Envoyez vos appels :

Au Président de la République

His Excellency Olusegun Obasanjo
President of the Federal Republic of Nigeria
Office of the President, Aso Rock
Abuja, Federal Capital Territory
Nigeria

Fax: 234-9-314-1061 or 234-9-234-7546

Formule d'appel : Your Excellency President Obasanjo/Votre Excellence

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : Nigeria : Oil, poverty and violence.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - août 2006.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>